



N° d'Agréation P. 30 24 48

N° 73- 3eme trimestre 2008

Anciennement l'Echo de L'Egout

Périodique trimestriel commun à:

La Commission de Protection des Sites Spéléologiques La Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains

Editeur responsable: G. THYS - Av. Guillaume Gilbert, 20 à 1050 Bruxelles / Tél-fax: 02/647.54.90. / E-mail: cwepss@swing.be

EDITORIAL

Le N°73 de l'Ecokarst s'ouvre par un regard en arrière sur les premières et glorieuses années d'actions de notre association. La Commission Nationale (à l'époque) de Protection des Sites Spéléologiques, se lançait plein d'enthousiasme et avec une bonne dose de naïveté dans une lutte contre les pratiques polluantes et la destruction des sites karstiques.

30 ans plus tard, le bilan n'est pas si mauvais et les campagnes de "dépollution" des années 1970 et 80 ont non seulement assaini certains sites, mais elles ont également contribué à la prise de conscience de la vulnérabilité du milieu, tant chez les spéléologues qu'auprès des autorités locales et régionales.

Tout n'est pas rose non plus... comme en témoigne la sérieuse **pollution** que nous avons pu constater cet été au **Chantoir du Rin-Wé** (commune de Merbes-le-Château) et par rapport à laquelle nous avons porté plainte auprès de la Division de la Police de l'Environnement.

Selon nous, une bonne gestion du patrimoine souterrain doit tenter de protéger le milieu naturel tout en permettant dans certaines limites un accès pour l'homme à ce milieu et aux intérêts qu'il représente. L'équilibre n'est pas toujours facile à trouver, surtout lorsque des intérêts économiques sont également en jeu; comme le prouve le débat sur l'accessibilité au gouffre Belvaux (Han-sur-Lesse).

La mise sous statut de cavités, comme c'est le cas aujourd'hui pour la galerie de **mine de Statte** (érigée en CSIS) peut être un outil pour la conservation du patrimoine souterrain. Cependant elle ne suffit pas toujours à durablement protéger les cavités comme le prouve le saccage, dans les années 1990, qu'ont connu le porche et le **foyer archéologique à l'entrée de la Grotte de Remouchamps** disposant pourtant du statut de site classé.

Enfin, nous avons inclus dans cet Ecokarst, la présentation d'ouvrages et d'actions de sensibilisation et d'information concernant le milieu souterrain et sa richesse. Ainsi nous vous invitons à:

- prendre part aux Journées Nationales de la Spéléologie (4 & 5 octobre 2008)
- découvrir le dossier spécial "Sites Souterrains de Wallonie" dans le prochain N° de Wallonia nova
- feuilleter l'ouvrage "le Puy-Notre-Dame de cave en cave"
- comparer l'étymologie du terme "chauves-souris" dans une 30aine de langues!

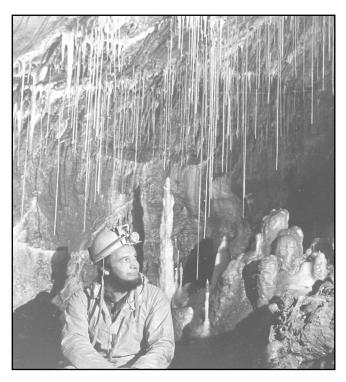
Bonne lecture à tous, et bonne rentrée!

Georges MICHEL

DÉJÀ 30 ANS... OU À L'ORIGINE DE LA CWEPSS

C'était hier. Que le temps passe vite rétorqueront ceux qui militaient, en ces "temps-là"déjà pour la protection des grottes, des eaux souterraines et des zones karstiques...

C'est en septembre 1978 que la CNPSS (Commission Nationale à l'époque) lance, en collaboration avec l'association des *Chercheurs de Wallonie*, une campagne de presse pour la sauvegarde de la grotte de Rosée à Engis menacée par l'extension des carrières de la société Carmeuse.



Sauvegarde et état des lieux dans la grotte de Rosée (salle des macaronis- photo CNPSS, 1978.)



La Meuse - La Lanterne titrait dans son édition du 4 septembre 1978 : La grotte de Rosée à Engis, un site classé à concasser? La campagne de sensibilisation Grottes en péril rondement menée par la CNPSS n'avait pas échappé au VLAN qui lui a consacré sa rubrique "La Potinière" dans sa parution du 08.11.78.

Actions de "dépollution"

Les 14 et 15 octobre 1978 avaient vu l'organisation à Remouchamps, Aywaille et Sprimont de la "5e journée nationale de protection des sites spéléologiques". Plus de 300 volontaires avaient nettoyé systématiquement les dépotoirs sauvages polluant les chantoirs, les grottes et les eaux souterraines. 225 tonnes de déchets et 10 carcasses de voiture avaient ainsi été évacués vers les dépôts communaux.

Cette opération pilote de dépollution placée sous le patronage d'un ministre avait bénéficié de l'aide matérielle des communes précitées, de la Protection Civile et d'entreprises privées. 9 camions-benne, 3 pelles mécaniques et 1 bulldozer avaient ainsi participé à l'*opération de dépollution*.

Les grands quotidiens du moment titraient :

- Trois cent volontaires pour l'opération pilote de dépollution ce week-end: ils nettoieront les chantoirs et les grottes de Remouchamps, Aywaille et Sprimont (La Lanterne - 13.10.78),
- Pour empêcher les Wallons de boire la pollution (Le Soir 18.10.78),
- Eboueurs d'un jour (Le Soir 19.10.78),
- Combattre la pollution des chantoirs et des eaux souterraines (Le Drapeau Rouge 16.10.78).



Les gros moyens sont déployés pour évacuer plus de 200 tonnes de déchets déversés dans les sites karstiques de la région..

Comment a évolué la situation?

Reconnaissons que bien des choses ont évolué et de manière positive. A force de taper sur le clou, l'ensemble des spéléologues a pris notre patrimoine souterrain en main et le respecte. Nous sommes heureusement loin des années où la CWEPSS, encore CNPSS à cette époque-là, devait

attirer l'attention d'encore beaucoup trop de spéléologues sur la fragilité du milieu tout en leur demandant avec insistance de ne plus abandonner carbure, piles et lampes de flash en grotte et de ressortir tous leurs déchets pour n'y laisser, au pire, que les traces de leurs pas tout en respectant, bien évidemment, les parties concrétionnées et vierges de tout autre trace.



L'autocollant réalisé dans les années 1970 par Frankin pour illustrer l'action de la CNPSS reste un symbole fort de ces années de dépollution. Cet autocollant "devenu totalement vintage" est toujours disponible à la CWEPSS au pris de 0,75 euros + frais de port

D'un autre côté, les administrations et responsables à tous les niveaux de décision ont progressivement pris conscience de la pertinence des idées de la CNPSS perçues comme très avant-gardistes en 1978. Actuellement, les injonctions et résultats des travaux et études de la CWEPSS sont reconnus, respectés et appréciés.

J-P Bartholeyns

OÙ EST PASSÉ LE FOYER DE LA GROTTE DE REMOUCHAMPS?

Introduction

La grotte de Remouchamps est depuis des dizaines d'années une attraction touristique incontournable au sud de la ville de Liège. Elle draine toutes les écoles de la région, ainsi que de nombreux touristes belges et étrangers qui souvent y connaissent leur première "expérience souterraine", lors de la visite se terminant en apothéose par le parcours en barque sur le Rubicon.

Remouchamps, c'est avant tout un site d'un très grand intérêt scientifique. Les recherches et travaux géologiques qui y furent réalisés par Camille Ek ont permis de mieux appréhender la géomorphologie de cette cavité et plus globalement l'évolution du karst en général. Les biologistes (qu'ils soient protecteurs des chiroptères ou spécialistes des invertébrés cavernicoles) y ont relevé la présence d'une faune très diversifiée et rare... Enfin, la grotte de Remouchamps



est un site archéologique majeur dans lequel des découvertes tant archéologiques que paléontologiques furent réalisées dès le 19e siècle. La grotte fut fouillée une première fois en 1820 par le naturaliste hollandais Van Breda. Les artefacts de l'époque Ahrensbourgienne (9ème millénaire BC), trouvés dans la grotte (fouille Dewez, 1970), sont exceptionnels.

Ce sont les découvertes archéologiques qui ont en grande partie justifié dès 1941, le classement de la grotte. Elle obtiendra d'autres statuts de protection par la suite... mais toute ces protections se sont apparement avérées insuffisantes pour durablement défendre la grotte et son porche dans les années 1990!



Affiche promotionnelle du début du 20ème siècle ventant les mérites de la grotte de Remouchamps et de sa rivière souterraine navigable... la plus longue du Monde!

Un statut de protection pas assez suivi

La Grotte a été classée par un arrêté du 31-12-1941. Ce classement a été confirmé par l'Exécutif de la Communauté française le 11-06-1986. L'intérieur de la grotte a été fouillé à plusieurs reprises depuis le XIXe siècle. Nous avons montré le grand intérêt de ce site pour la préhistoire de notre pays mais aussi pour l'Europe nord-occidentale.

En effet, la grotte a été occupée lors de la dernière période glaciaire (9000 avant J.-C.) par un groupe de chasseurs nomades désignés sous l'appellation d'Ahrensbourgiens (du site d'Ahrensburg, dans le nord-ouest de l'Allemagne). L'ultime expansion de ce peuple vers l'ouest se fit dans notre région; on en a retrouvé des traces à seulement cinq endroits: Heydt, Bomal, Trooz, et, le plus important de tous,

Remouchamps. Quelques vestiges ont également été découverts en Campine.

Ces hommes préhistoriques qui chassaient surtout le renne (68 % de la faune découverte à Remouchamps) avaient installé leur foyer sur la terrasse de la grotte, probablement pour ne pas être enfumés. Ce foyer, intact, et le seul que l'on pouvait connaître en Belgique, se situait contre la paroi rocheuse au fond du jardin de l'ancien " Hôtel de la Grotte" (voir carte postale).



Carte postale du début du 20ème siècle (1916) sur laquelle on devine, à l'arrière de "l'Hôtel de la Grotte" le porche d'entrée originel où se situait le foyer Arhensbourgien.

Actuellement, ce qu'il reste du foyer, ce ne sont que quelques traces de charbon de bois dans les interstices de la roche. Nous ne pouvons que le déplorer ... Pourquoi a-t-on enlevé ce foyer dans les années 90 ? Où a-t-on pu rejeter les sédiments? Pourquoi les autorités communales n'ont-elles pas réagi, alors que c'était un site classé?

Michel DEWEZ

MERBES-LE-CHÂTEAU POLLUTION AU CHANTOIR DU RIN-WÉ

Introduction

La région entre Montignies-St-Christophe et Charleroi (à l'Ouest de Beaumont) n'est pas la plus courue par les spéléos. Pourtant les affleurements calcaires y sont bien mis en évidence par l'enfoncement des ruisseaux, les paysages sont attrayants et les phénomènes karstiques, modestes par leur taille présentent toutes les formes et morphologies typiques des zones karstiques. C'est dans ce contexte géographique plaisant que le SCAIP (SpéléoClub Amateur Inter Province) réalise des prospections de terrain, des chantiers de désobstruction et contribue à l'inventaire des phénomènes karstiques de Wallonie. A Merbes-le-Château, le Club avait ouvert un petit chantier dans les pertes du Rin-Wé. Les efforts de désobstruction ont permis la découverte de la Grotte Michel. Cette petite cavité absorbe les eaux du Rin-Wé lorsque celuici est en crue.

On recoupe d'ailleurs dans la cavité le ruisseau souterrain qui se perd 20m en amont dans le Chantoir du Rin-Wé. La cavité pénétrable sur une 20aine de m est régulièrement rebou-



chée par des limons et des terres. Par ailleurs son exploration est dangereuse vu l'instabilité de la voûte. Depuis 2000 un autre club nous a relayé. Ils ont pu progresser et étendre le développement de la cavité de plusieurs mètres.

Nous avons complété notre étude de la zone en effectuant un traçage depuis le chantoir, confirmant la relation hydrologique avec la résurgence Sainte Anne. Enfin des observations régulières dans les parcelles agricoles autour du chantoir nous ont permis de relever la présence d'effondrements et de fontis (de type puits naturel) témoignant de l'activité karstique intense de la zone et de sa relative instabilité.



Salle à la base du puits d'accès dans la grotte Michel. Chaque crue avait tendance à reboucher le chantier ouvert et les parois présentaient une instabilité plutôt inquiétante... (photo SCAIP- Roux 2000).

Nous nous sommes dès lors attachés à la région de Fontaine Valmont et à la conservation des phénomènes karstiques et des nappes aquifères de ce petit bout de calcaire hennuyer. Nous avions constaté par le passé que le chantoir du Rin-Wé faisait l'objet de pollutions ponctuelles (encombrants, pneus

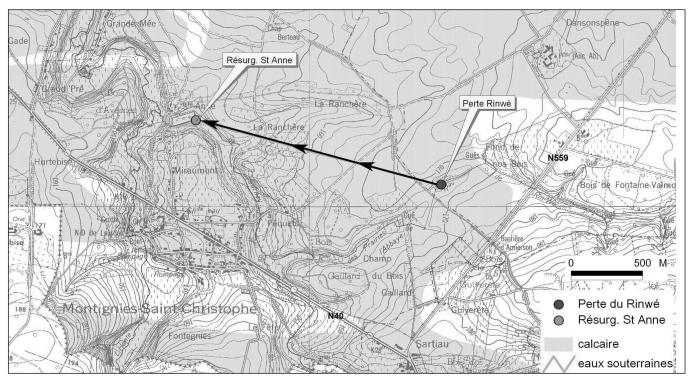
et crasses) déversées dans la dépression ou amenées par les eaux du ruisseau. Hélas, depuis un an, nous constatons que la situation empire. Le site est en train de se transformer en décharge. Le volume et la nature des éléments déversés nous font craindre le pire... Depuis août 2008, la situation est devenue intolérable, au point que le SCAIP et la CWEPSS ont porté plainte auprès de la Police de l'Environnement.

Nous espérons une réaction proportionnelle à la quantité de déchets accumulés. Le cas du Rin-Wé illustre que les pratiques polluantes sur calcaires restent hélas d'actualité. Nous espérons que nos lecteurs soutiendront cette démarche et qu'ensemble il sera possible de faire changer les choses.

Le système karstique du Rin-Wé

300 mètres après son entrée sur les calcaires frasniens (en grisé sur la carte), le ruisseau du Rin-Wé se perd en différents points dans une vaste dépression rocheuse qui constitue le chantoir du Rin-Wé. A part lors de crues exceptionnelles, toutes les eaux du ruisseau s'engouffrent sous terre en ce point de perte qui se présente sous la forme d'une dépression allongée de 100m de long pour 20m de large, pouvant par endroit atteindre 6m de profondeur. Les eaux qui s'engouffrent au Rin-Wé suivent un parcours souterrain vers l'ouest de 2 km pour revenir à la surface à la Résurgence Ste Anne (52/1-5).

La perte qui est située à un point bas reçoit également les eaux de ruissellement des zones de champs situées autour ainsi que celles qui s'écoulent le long du chemin peu perméable. Si la zone du chantoir est boisée (les nombreux affaissements qui s'y produisent ainsi que les affleurements rocheux rendent toute valorisation agricole ou urbanistique de la zone impossible), le plateau de part et d'autre est intensément exploité par l'agriculture. Un chemin agricole reliant la rue de Sartiaux (N559) à la rue "Trieux à Pequets" passe en aval du point de perte. C'est via ce chemin que les déchets sont amenés et ensuite déversés illégalement sur le site.



Carte générale localisant le système karstique Rin-Wé / St Anne (au nord du village de Montignies-Saint-Christophe) et les pertes dont les abords sont pollués, affectant directement les eaux de ruissellement et potentiellement la nappe.





Une bonne partie de la zone aplanie en bord du chemin agricole est aujourd'hui recouverte de déchets, de fientes et de lisiers. Les tas foncés sont les plus récents.

Les constatations réalisées en 2007 et 2008

En mai 2007, dans le cadre de journées de visite de terrain du karst de la région de Beaumont, organisées par la CWEPSS, nous avons fait les constats suivants concernant l'état des lieux et la présence de pollutions autour des pertes du Rin-Wé:

- Dans la partie aval du chantoir (à proximité de la grotte Michel) le fermier déverse des gravas et des blocs pour tenter de bloquer l'extension du chantoir.
- Lors de cette visite nous n'avons pas constaté de versages de déchets récents directement dans le chantoir du Rin-Wé (la dépression rocheuse où se perdent les eaux), mais les eaux amènent de nombreux déchets dont une 20aine de pneus qui colmatent et bouchent en partie certains des effondrements.
- Un tas de plusieurs m3 de "déchets de poulailler" (fientes et plumes) a été placé à moins de 20m du chantoir, sur calcaire et sans aucune protection au niveau du sol pour éviter les infiltrations.

Les 2 dernières observations ont été réalisées à 2 semaines d'intervalle, laps de temps pendant lequel les déchets de poulailler ont été déversés. La distance entre le tas de déchets et le chantoir est inférieure à 50 m. Enfin, le terre-plein en bord de route a été aplani et il est à craindre (comme confirmé par les observations durant l'été 2008 que d'autres dépôts suivront et viendront occuper le terre plein en question.

En août 2008, Jean Pierre Liégeois, Chris Van Driessche et François Maréchal, tous 3 administrateurs de la CWEPSS et très actifs dans l'étude et la protection des zones calcaires au sud de Charleroi ont fait les constats suivants:

 Le lieu est en proie à une énorme pollution qui affecte également le ruisseau - des tonnes de fumier, et bien plus encore de fientes de volaille, dégagent une odeur pestilentielle. Le lixiviat ruisselle



Détail du tas démontrant qu'il s'agit bien de déchets de poulailler constitué de fientes et de plumes

dans la perte et aux alentours. La nappe phréatique est menacée.

- Par rapport à la situation de mai 2007, les accumulations de déchets de poulailler ont fortement augmenté. En plus sur le même site en bordure directe du chantoir plusieurs tonnes de fumier de cheval sont venus se rajouter.
- Un "jus noir" s'échappe de ces tas de déchets et s'écoule vers le point de perte. Les eaux qui s'engouffrent au Chantoir du Rin-Wé se caractérisent d'ailleurs par une couleur (brun foncé) et une odeur ne laissant aucun doute quant à leur origine.
- Dans le chantoir on retrouve de nombreux pneus et autres petits déchets solides déversés depuis les bords mais également probablement apportés par les eaux du ruisseau jusqu'au point de perte.

Conclusions

La situation du chantoir du Rin-Wé est très préoccupante et va clairement en s'empirant. La quantité des déchets est en augmentation et la nature de ceux-ci liés à de l'élevage intensif nous fait craindre la présence (en plus des concentrations bactériennes) de bien d'autres polluants de nature phytosanitaire et antibiotique. La nature karstique du site du Rin-Wé qui absorbe les eaux du ruisseau... et celles de ruissellement, contaminées par ce dépôt de déchets agricoles, n'est plus à démontrer. Celle-ci a pour conséquence une infiltration rapide et en grand des eaux de ruissellement qui sont mises en connexion avec la nappe aquifère sans qu'aucune filtration ne soit possible.



Tas de déchets de poulailler laissant voir à l'avant plan une mare de lixiviat qui se déverse directement dans le point de perte en connexion avec la nappe aquifère.

Nous n'avons pas pu estimer précisément le volume des déchets déposés au Rin-Wé, ni enquêté sur leur provenance et leur nature exacte. Il est cependant évident que ceux-ci ont une incidence lourde sur l'environnement et en particulier sur les eaux et le milieu souterrain.

Une intervention des autorités compétentes pour mettre un terme à ces pratiques illégales et une réhabilitation du site constituent pour nous une priorité. Cela d'autant plus que de nouveaux dépôts sont amenés régulièrement sur les lieux et que la situation est donc en train de s'aggraver. La gestion et la réhabilitation suite à une pollution de la nappe risque de s'avérer coûteuse et techniquement quasi irréalisable... il y a donc lieu d'agir pour tenter d'enrayer ce processus et éviter une telle pollution probablement irréversible.

Jean-Pierre LIEGEOIS & Georges MICHEL



5

PRIVATISATION DE LA CHAVÉE (HAN-ROCHEFORT) - DROIT DE RÉPONSES

Dans le dernier numéro de l'Ecokarst (Juin 2008 - N°72, pages 8 à 10), nous avons publié l'article de Bruno Marée (Président des Naturalistes de la Haute Lesse) ayant pour titre "Privatisation du patrimoine. Une part de la Chavée pour la Société des Grottes de Han". Ce texte, relativement critique quant à l'échange de terrains qui a été conclu entre la Société des Grottes et la Ville de Rochefort, a suscité plusieurs réactions. Ainsi la Ville de Rochefort, nous a fait parvenir un assez long droit de réponse que nous publions ci-après in extenso. Par ailleurs, le Ministre Lutgen a souhaité que nous rectifions certains points quant au suivi de ce dossier par son cabinet, lorsqu'il fut sollicité par les Naturalistes de la Haute Lesse. Y fait suite, une mise au point de Bruno Marée concernant le courrier du Ministre.

Nous conseillons au lecteur de relire préalablement l'article de Bruno Marée dans l'Ecokarst N°72. Celui-ci est d'ailleurs consultable sur notre site web à l'adresse suivante: http://www.cwepss.be/ecoKarst2008.htm

Enfin, le lecteur trouvera quelques commentaires et précisions de la CWEPSS sur cette affaire... Nous pensons que la publication d'un tel article sur le devenir du patrimoine naturel d'une région ainsi que l'accès à un site aussi remarquable que le Gouffre Belvaux est utile et méritait une telle mise au point et un coup de projecteur que l'enquête publique ne lui a apparemment pas suffisamment donné.

Droit de réponse de la ville de Rochefort

Monsieur l'Editeur,

Nous voudrions apporter les précisions suivantes aux deux articles parus dans votre édition numéro 72.

1. Dans l'éditorial: D'une part, vous plaidez pour la protection du karst, la conservation de la nature et des espèces vulnérables et d'autre part, vous formulez un plaidoyer en faveur d'un libre accès au gouffre de Belvaux, un des sites hydrogéologiques les plus remarquables d'Europe.

Nous sommes convaincus que son état de parfaite conservation est notamment lié au strict contrôle de l'accès à ce site. A souligner d'ailleurs que tous les habitants de la Ville de ROCHEFORT y ont un accès gratuit et que celles et ceux qui pour des raisons scientifiques souhaitent s'y rendre, peuvent le faire gratuitement à la demande auprès de la Société des Grottes. La Ville de ROCHEFORT compte d'autres sites importants et remarquables d'accès libre ou qui l'ont été telles les grottes et de nombreuses cavités souterraines. Dans ces derniers cas, les dégâts observés au cours des années 80 et 90 furent tellement nombreux et importants que la Ville a dû en céder la gestion à l'Union Belge de Spéléologie qui s'est empressée de placer devant chacune des cavités des grillages solides pour éviter les accès aux très nombreux visiteurs qui par leur piétinement mais aussi par des petits gestes parfois maladroits abîmaient fortement les lieux.

Nous vous renvoyons à des mesures qui ont été récemment prises en France et en Angleterre par les pouvoirs publics pour la protection de tels lieux pour juger de la pertinence qu'il y a de soustraire au libre accès des sites naturels majeurs.

- 2. Historique: La durée de la procédure d'échange fut particulièrement longue du fait notamment des avis que le Collège communal a voulu recueillir alors que légalement rien ne l'y obligeait particulièrement à l'égard de la DNF. Ainsi, le Collège a imposé dans l'acte d'échange que le domaine cédé devait continuer à être soumis au régime forestier avec gestion par la DNF ce qui constitue une procédure exceptionnelle pour un domaine appartenant à un privé. A noter également qu'une partie des terrains initialement prévus dans l'échange ont été retirés suite à un accord entre la DNF, la Ville et la Société des Grottes.
- 3. Reproche de manque de transparence : Le dossier a été soumis à toutes les formalités de publicité exigées par la législation, ni plus ni moins. En ce qui concerne <u>l'acte</u> et la <u>procédure d'échange</u>, étant donné qu'il se rattache à la gestion du domaine privé de l'administration communale, il ne constitue pas un document administratif et échappe donc à la publicité sur les actes administratifs. Le bien échangé faisant partie du domaine privé communal, la législation prévoit: "documents administratifs: sont exclus de cette catégorie ceux qui découlent de la gestion d'activité de droit privé des administrations" et de poursuivre: "le Conseil d'Etat a souligné à côté du critère de type organique lié à l'origine du document l'existence d'un critère de type fonctionnel: selon cette haute instance administrative, le document administratif doit correspondre à des relations ou à une activité de droit public d'une autorité administrative. Sont alors exclus les documents: se rattachant à la gestion du domaine privé de l'administration, tels que contrats passés par la commune dans la gestion de son patrimoine privé, procédure d'échange, etc ... ". Si l'acte et les données intermédiaires ne sont pas accessibles, les délibérations du Conseil communal le sont en toute circonstance.
- 4. Enquête publique: Toute procédure d'échange est soumise à enquête publique (de commodo et incommodo) prescrite en matière d'aliénation de propriété boisée appartenant à des pouvoirs publics. Cette enquête a été réalisée du 13 au 28 juin 2007 avec, comme exigé par la législation, affichage des avis de l'enquête et possibilité de consultation du dossier aux valves des sections concernées par l'échange à savoir Han-sur-Lesse et Wavreille ainsi qu'aux valves de l'Hôtel de Ville de ROCHEFORT. Plusieurs membres des Naturalistes de la Haute Lesse habitent dans les sections citées et il est étonnant que l'association n'ait émis aucun avis. Le point fut discuté en séance publique du Conseil communal réuni le 3 juillet 2007, pratiquement sans aucune observation ni opposition de quelque groupe que ce soit. Pour information, le Conseil communal compte des conseillers communaux MR, CDH, PS et ECOLO qui avaient pris connaissance des projets de délibérations dans les jours précédents la séance du Conseil. Tout acte ou délibération du Conseil communal est soumis à la Tutelle régionale qui peut recevoir dans les délais prescrits des recours. A notre connaissance, cette faculté n'a pas été utilisée par les Naturalistes de la Haute Lesse.

Le CWEPSS s'est adressé à la Chef de Service des Travaux pour obtenir les extraits cadastraux. Il fut rappelé que" conformément au Code de la Démocratie locale, toutes les questions concernant l'administration de la commune doivent être posées au



Collège communal et non directement à un agent communal et que par ailleurs, l'article 504 du Code des Impôts sur les revenus précise: "l'Administration cadastrale est seule habilitée selon les règles et les tarifs découlant de l'Arrêté royal du 20.09.2002 à établir et à délivrer des extraits et des copies des documents cadastraux ". Reprocher au Collège d'agir dans le respect de la loi relève d'une grande légèreté!

5. Quelques griefs contre cet échange de terrains:

l'erreur est humaine et certainement, celle des Naturalistes de la Haute Lesse d'avoir méconnu l'organisation de l'enquête publique pourtant organisée suivant les règles prescrites. Il eût peut être mieux valu de prendre la plume à l'époque qu'aujour-d'hui ... Quant à regretter cet échange entre la Ville et une entreprise privée, elle laisserait planer des doutes quant à la capacité de cette dernière à préserver le lieu. L'auteur de l'article n'a certes jamais entretenu de relations faciles avec la Société des Grottes. Quant à engager son association pour alimenter une telle polémique, Financièrement, la location perçue par la Ville pour ces biens loués à la Société des Grottes avant l'échange était symbolique (de l'ordre de 2.000 € par an) du fait de la gratuité de l'accès pour les habitants de Rochefort pour le Parc d'Animaux sauvages dans lequel se trouve notamment le Gouffre de BELVAUX.

<u>En conclusion</u>, la gestion patrimoniale de sites exceptionnels ne relève pas du monopole exclusif du domaine public. Le Domaine des Grottes de Han est le seul site nominé en BELGIQUE dans le cadre du classement des 7 merveilles naturelles du monde. Le reste : pur jugement de valeur .voire procès d'intention !

Durant toutes les phases de ce projet d'échange, le Collège et le Conseil communaux de la Ville ont été guidés:

- par une recherche constante de préservation du patrimoine naturel
- par sa mise en valeur auprès de milliers de visiteurs
- par la recherche constante de servir l'intérêt général et ce dans le plus strict respect des règlements, décrets, lois et arrêtés.

Ce site était, est et restera exceptionnel de par la volonté des parties intervenantes à l'échange en ce compris, la DNF, la DGRNE et la DGPL.

Pour le Collège,

le Député-Bourgmestre François Bellot Pour le Secrétaire Communal, le Directeur Délégué Luc Pirson

Précision de Monsieur le Ministre B. Lutgen suite à la parrution de l'Article de B. Marée dans l'Ecokarst N° 72 - juin 2008; transmis a la CWEPSS le 15 juillet 2008

Cher Monsieur Thys,

A la lecture de l'article repris en objet, je me dois de corriger les propos de Monsieur Marée. En effet, celui-ci avance qu'aucune réponse n'a été apportée suite à sa rencontre et à son courrier adressé à un membre de mon Cabinet.

Or, j'ai personnellement informé le Président des Naturalistes de la Haute-Lesse, à savoir Monsieur Marée lui-même, ainsi qu'Inter-Environnement Wallonie en date du 16 octobre 2007. Vous trouverez, en annexe, une copie des courriers que je leur ai adressés. J'ose espérer qu'une rectification sera mentionnée dans une de vos prochaines éditions.

Je vous prie de croire, cher Monsieur Thys, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Benoît LUTGEN

Mise au point de Bruno Marée

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie et je m'étonne de votre courrier de ce 30 juillet 2008 m'adressant une copie destinée à l'éditeur de la Revue Eco-Karst à propos d'un article rédigé par mes soins sur le sujet de l'échange de terrains entre la commune de Rochefort et la S.a. des Grottes de Han. Vous souhaitez qu'une rectification soit apportée à ce que j'ai mentionné dans cet article. Or, voici ce qui est clairement précisé :

- <u>17 octobre 2006</u> : rencontre avec monsieur Brieuc Quévy, responsable de la cellule Ruralité-Nature au Cabinet du Ministre Benoît Lutgen qui affirme qu'une étude complémentaire a été demandée auprès des services de la DNF.
- <u>16 novembre 2006</u>: courrier adressé à Monsieur Quévy pour être informé des résultats de l'étude complémentaire ... Sans réponse. Je me permets de vous confirmer que ce courrier, adressé à Monsieur Quévy, le 16 novembre 2006, et dont vous trouverez copie ci-joint, est demeuré sans réponse.

La lettre que vous adressez à mon association en date <u>du 16 octobre 2007</u>, répondait à un autre courrier, beaucoup plus circonstancié sur le sujet, et qui vous était adressé personnellement par les Naturalistes de la Haute-Lesse, <u>le 14 septembre 2007</u>. Ce en quoi je vous remercie encore

En espérant avoir ainsi clarifié la situation et justifié mon affirmation dans l'article d'Eco-Karst, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour les Naturalistes de la Haute-Lesse, ASBL, Bruno MAREE, président



Commentaires et précisions de la CWEPSS à propos du Gouffre Belvaux et des différentes réactions à l'article de B. Marée

Nous croyons que le libre accès à un site naturel remarquable n'est pas forcément incompatible avec sa protection. Une gestion durable d'un espace naturel ne peut pas se faire sans tenir compte de la présence et des attentes de l'homme. Il existe de nombreux exemples de sites naturels d'intérêt majeur, librement accessibles à un public responsable, qui sont gérés durablement.



Depuis des années, le Massif de Boisne et les alentours du Gouffre Belvaux sont clôturés et inacessibles à tout un chacun.

Nous sommes (évidemment !) favorables à la conservation du milieu souterrain et des sites karstiques, comme en témoigne les actions entreprises par notre association en Wallonie et à Rochefort en particulier. Cela étant, nous ne voyons pas quel type de déprédation pourrait subir un site comme le Gouffre Belvaux du fait de son libre accès. Il n'y a pas lieu de laisser les gens pénétrer sous terre mais simplement de donner un accès visuel sur la perte totale de la Lesse. Le Gouffre Belvaux a une vocation pédagogique essentielle. Son aspect grandiose et mystérieux contribue à l'intérêt pour la nature et le milieu souterrain chez le public et à une meilleure prise en compte de la nécessité d'une politique de protection et de conservation. Pour nombre de scientifiques (géographes, géologues et hydrogéologues notamment), la découverte du gouffre Belvaux a été une révélation qui a suscité des vocations.

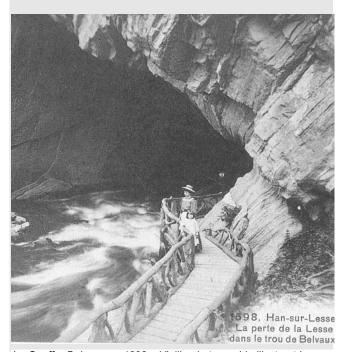
Notre éditorial ne formulait aucune critique quant à la procédure de consultation et au respect des règles suivies par la commune en ce qui concerne l'information et la consultation (notamment de la DNF) préalablement à l'échange de terrains.

Si l'enquête publique a été faite dans les règles, elle s'est déroulée fin juin, à la veille des vacances, ce qui ne facilite pas la consultation par les citoyens. Elle a échappé aux membres des naturalistes ainsi qu'à bon nombre d'autres personnes habitant la commune. En effet, aucune des personnes que nous avons contactées, pourtant intéressées par le milieu souterrain, n'étaient au courant de cet échange de terrains et de l'enquête publique qui l'a accompagné.

En ce qui concerne la demande d'extrait de matrice cadastrale, il est exact que la CWEPSS s'est adressée directement au chef du Service des Travaux. Nous étions en contact régulier avec cette personne sur d'autres dossiers concernant la commune, or l'obtention d'informations auprès de l'administration du cadastre est souvent longue et compliquée. Contrairement à ce qui figure dans le droit de réponse de la Ville, nous n'avons bien évidemment jamais reproché au Collège d'agir dans le respect de la loi et de refuser de nous délivrer l'extrait en question!

Les critiques formulées quant à cet échange de terrain sont le fait de l'auteur de l'article. Même si le point de vue exprimé peut être contesté, il appartient à nos lecteurs de se faire une opinion éclairée.

Nous sommes conscients de certains efforts réalisés par la Société des Grottes pour limiter l'impact de l'exploitation touristique sur l'état et la conservation du site. Il n'en reste pas moins évident, qu'un flux de plusieurs centaines de milliers de visiteurs dans un site comme Han ne peut pas s'effectuer sans dommages. Bien des sites touristiques à l'étranger (et en particulier des grottes) prévoient par exemple des plafonds de visiteurs par jour et par an pour maintenir les effets de ce tourisme de masse sous un seuil acceptable.



Le Gouffre Belvaux en 1898... Vieille photographie illustrant les aménagements réalisés à l'époque (passerelle), permettant aux visiteurs de se rendre jusque sous le porche de Belvaux.

Il nous apparaît que la gestion d'un site majeur comme Hansur-Lesse doit rester compatible avec le respect des équilibres biologiques naturels, le maintien de la biodiversité tant végétale qu'animale, ou l'aménagement du territoire dans un souci de développement durable.

Le comité éditorial de L'Ecokarst



ESSAI DE CHIRO LINGUISTIQUE!

Auriez-vous imaginé que le nom générique de chauve-souris puisse se décliner selon les langues d'autant de manières différentes. Avec un peu d'attention vous trouverez néanmoins quelques ressemblances comme entre l'allemand, le danois, le néerlandais, le norvégien, le suédois mais aussi entre les langues des pays de l'Est : slovaque, slovène et tchèque mais pas plus. Donc quasi autant de mots différents que de langues. Et je ne vous dis pas toutes les finesses et astuces de prononciation par rapport à ce qui est écrit. Curieux aussi les différences qui existent entre le breton, le gascon, le niçois et l'occitan qui sont pourtant toutes des régions de France. Quant aux mots corse et sarde, ils ne ressemblent curieusement ni au français ni à l'italien.

afrikaans: vlermuis anglais: bat basque: saguzar bulgare: prilep coréen: bak-jui costaricain: murcielago danois: flagermus esperanto: versperto français: chauve-souris grec: nukteris hongrois: denevér italien: pipistrello latin: versperstilio mongolien: Sarsan bagbaahai néerlandais: vleermuis niçois: ratapignates

occitan: boliscanda polonais: nietoperz romanche*: utschè mezmieur russe: Letuchaja mysh-aka slovaque: netopier suédois: fladdermus turc: yarasa

wallon: tchauwe-sori.

allemand: fledermaus arabe: khoffach breton: logod-dall catalan: ratapenada corse: saccupinnutu croate: sismis espagnol: murciélaga finlandais: lepakko gascon: tinha-husta hébreu: atalef islandais: leðurblaka japonais: batto libanais: watwat napolitain: spurtiglione nicaraguéen: murcielagos norvégien: flaggermus persan (farsi): khoffash portugais: morcego roumain: liliac sarde: tutturreddu slovène: netopir tchèque: netopyr ukrainien: kazhan

(*) Le romanche est une des langues officielles de la Suisse; elles est principalement parlée dans les Grisons

Comme vous le lirez plus loin, la liste pourrait être bien plus longue... Dans plusieurs langues comme en roumain par exemple, le mot change assez fortement au pluriel : liliac et lilieci.

Finalement la relation comme en français avec les souris n'existe que dans peu de langues (afrikaans, allemand, danois, néerlandais, norvégien, russe, suédois). On parle carrément de souris volante, ce qui correspond à la traduction littérale.

Cette association se retrouve aussi en croate puisque souris se dit "mis". Le vocable romanche : utschè mezmieur mérite aussi qu'on s'y attarde. Il vient du ladin (autre dialecte suisse) : Miez miur e miez utschi, expression qui signifie "mi-souris et mi-oiseau" soit : chauve-souris. On voit donc assez facilement le lien entre le ladin et le romanche. Remarquons qu'au Nicaragua on sépare les chauves-souris en deux groupes les "murcielagos" qui est un terme général et les "vampiros".

Les Mongoliens semblent quant à eux plus poétiques puisqu'ils parlent d'une souris qui va et vient avec légèreté. Le finlandais reste très logique puisque dans lepakko on retrouve la racine lepa dans le



verbe lepattaa qui signifie danser, vaciller (pour une flamme), flotter (pour un drapeau), claquer (pour une voile) ou tout simplement...battre (pour les ailes).

Les spécialistes trouveront sous ce lien : http://www.ville-ge.ch/mhng/cco/page/cs-ch.htm les noms en romanche d'espèces particulières. Et si le sujet des noms de chauves-souris en différentes langues vous intéresse, essayer de trouver l'incontournable: DESFAYES, M., 1998: Trésor de noms d'oi-seaux - Etymologie du lexique européen par les paradigmes. Cahier des sciences naturelles 2. Volume I : Les noms d'oi-seaux (pages 1-1240) - Volume II : Les paradigmes, (pages 1-1270).

Cet ouvrage reprend les noms latino-américains de 1700 espèces d'oiseaux et plus de 2000 noms européens et extra européens de la chauve-souris.



Lorsque vous rencontrerez un de ces sympathiques mammifères ailés... si vous n'êtes pas sûr de l'espèce, vous pourrez toujours dire "ça c'est une sismis (en croate), ou peut être une morcégo (en portugais)!

Cette petite compilation et évocation de l'aspect linguistique de la "chauve-souris" ne m'a été possible que grâce à la collaboration bien sympathique et parfois très spontanée de relations spéléos de par le monde qui méritent tous mes remerciements.

J-P. Bartholeyns



NOUVELLE CSIS À HUY!

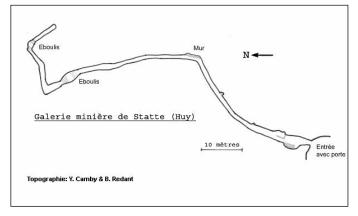
Ce 8 septembre 2008 , par Arrêté Ministériel, le Ministre B.. Lugten a officiellement octroyé le statut de Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique à la Galerie Minière de Statte (Akwa 48/3-E23).

Ce dossier avait été rédigé et introduit par la CWEPSS en 2003. La procédure administrative aboutissant à la mise sous statut aura nécessité 5 ans. Nous pouvons cependant nous réjouir de cet aboutissement qui porte aujourd'hui le réseau de sites souterrains naturels et artificiels disposant du statut de CSIS à plus de 80 sites, contribuant utilement à la protection du patrimoine souterrain en région wallonne.

Description générale du site

Cette ancienne galerie minière, exploitée jadis pour des filons de barytine, est située au faubourg de Statte (commune de Huy rive gauche de la Meuse), dans le versant rocheux faisant face à l'église. La galerie artificielle à un développement d'une centaine de mètres. Légèrement montante, elle présente plusieurs coudes et cloches ainsi que 2 éboulis dans sa partie terminale. Taillée dans la roche, sa structure est stable, certaines parois ont été appareillées de murs afin de les consolider.

C'est à la demande de l'Association Pleoctus/Aves (fort impliquée dans la l'étude et la protection des chauves-souris en Région wallonne), en accord avec la ville de Huy, que cette cavité, située sur terrain communal, a été proposée au statut de CSIS.



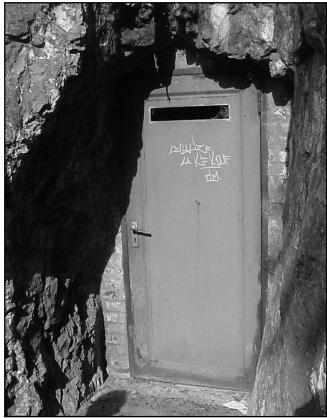
Topographie de la Galerie Minière de Statte

Intérêts scientifiques du site

son intérêt biologique : La galerie de Statte a fait l'objet de recherches chiroptérologiques par le groupe Pleoctus-Aves. La présence dans le fond de la galerie de plusieurs tas de guano atteste que la cavité fut jadis occupée par des chauves-souris. Le squelette d'un Grand Rhinolophe y fut d'ailleurs retrouvé. L'animal avait été bagué en 1956 dans le Trou Manto (situé à une dizaine de km de la galerie) ; la date de la mort de l'animal n'est pas déterminée. Malgré la découpe d'une ouverture, dans la porte de la galerie en 1987, (chiroptière de 8x40cm), aucune chauves-souris n'a été observée en hibernation dans la galerie, la présence continue de toiles d'araignée en travers de l'ouverture atteste elle aussi l'absence de passage. Plusieurs éléments et hypothèses sont avancés pour expliquer l'absence d'une recolonisation du site par les chiroptères jusqu'à présent:

- ouverture trop réduite de la chiroptière,
- ventilation insuffisante de la galerie,

- température relativement élevée (11°C),
- degré d'hygrométrie insuffisant
- manque d'aération



Porte pleine actuelle qui réduit trop fort les flux d'air entre l'extérieur et la cavité, et réduisant ainsi l'attractivité de celle-ci.

Le groupe Plécotus est confiant que la galerie de Statte présente une potentialité intéressante comme gîte pour les chiroptères, dans une zone où les cavités naturelles sont rares. Dans de telles conditions, des galeries comme celle de Statte peuvent être des sites relais importants pour permettre la conservation et le redéploiement de certaines espèces de chauves-souris. Cependant, des travaux sont nécessaires pour accroître l'attractivité de cette station. Par ailleurs, il faudra étudier les aspects liés à l'hygrométrie et à la température dans la galerie, pour se rapprocher des conditions climatiques les plus intéressantes pour les espèces vulnérables à protéger.



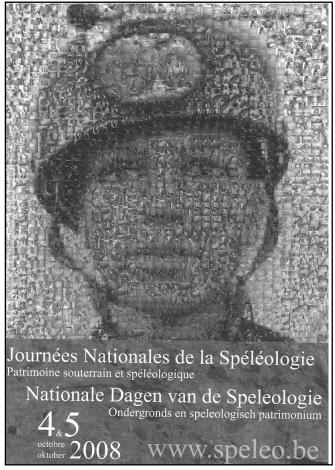
Le comité de gestion devra étudier les possibilités de ventilation, de réactivation de la percolation, d'augmentation de l'hygrométrie dans la galerie pour contribuer à l'obtention d'un meilleur microclimat.

Georges THYS



4 & 5 OCTOBRE 2008 - JOURNÉES NATIONALES DE LA SPÉLÉOLOGIE

L'Union Belge de Spéléologie a le plaisir de vous annoncer sa nouvelle manifestation sportive et familiale " Les Journées Nationales de la Spéléologie ". Celles-ci se dérouleront les 4 et 5 octobre dans toute la Wallonie. Au travers d'activités gratuites, les familles, jeunes et moins jeunes, sportifs ou non, découvriront le monde souterrain et ses nombreux aspects.



Vous avez envie de lever un coin du voile sur les mystères du monde souterrain, venez nous rejoindre les 4 et 5 octobre lors d'une de nos activités. Les membres des clubs organisateurs seront heureux de vous accueillir sur place. Le programme détaillé de toutes les activités des " Journées Nationales de la Spéléologie" est accessible sur le site web de la fédération http://www.speleo.be.

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements au 081/23 00 09. Nous pouvons également vous four-nir des photos ou textes sur la spéléologie.

Pour l'UBS Serge Delaby, Président

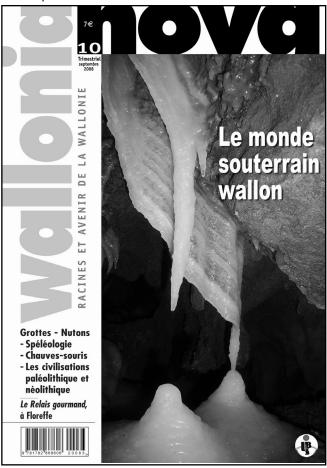
Union Belge de Spéléologie Avenue Arthur Procès, 5 - 5000 Namur

tel: 081/23.00.09

Email: speleo@speleo.be

NUMÉRO SPÉCIAL DE WALLONIA NOVA CONSACRÉ AU MILIEU SOUTERRAIN!

Les titres nouveaux dans la presse belge sont rares; ceux qui se consacre au patrimoine et la découverte de la Région wallonne, encore plus. C'est donc avec plaisir que nous relayons la sortie prochaine (fin septembre 2008) d'un N° de Wallonia Nova spécialement consacré au milieu souterrain.



WALLONIA NOVA est une revue trimestrielle indépendante réalisée par les Editions du Confluent à Namur. Son objet est la défense et l'illustration de la Wallonie. Mise en valeur de son passé et projection vers l'avenir. Chaque numéro est consacré à un sujet particulier. La publication de septembre 2008 traitera des LIEUX SOUTERRAINS DE WALLONIE

Table des matières de ce numéro "souterrain"

- Comment les grottes se sont formées, par Yves Quinif;
- Le tourisme. Exemple de Han-sur-Lesse, C. Vandenbroeck;
- Légendes: Nutons & Cie, Paul Dulieu;
- Les grottes mosanes, un fabuleux conservatoire des vestiges de la préhistoire, Michel Toussaint;
- Du son dans les grottes de Goyet, Candy Petter;
- L'apport de la géologie, ce que disent les sédiments, S. Pirson;
- L'art paléolithique en Wallonie, à partir d'un entretien avec Marcel Otte;
- Sclayn, un laboratoire d'expérimentation des techniques de fouilles modernes, Candy Petter;
- Spiennes, l'âge de la pierre polie, Hélène Collet;
- La spéléologie, Paul Dulieu;
- L'Atlas du Karst Wallon, un outil destiné à la protection du monde souterrain, à partir d'un entretien avec Georges Michel;
- La faune cavernicole, à partir de deux sources: Natagora et la CWEPSS.



Renseignements pratiques.

Wallonia Nova est une revue trimestrielle qui consacre chaque numéro à un thème bien particulier lié au patrimoine, aux racines et à l'avenir de la Wallonie.

Ainsi les 3 derniers N° avaient pour thème:

N°7 les sites mythiques en Région wallonne N°8 la Meuse médiévale. redécouverte d'un patrimoine

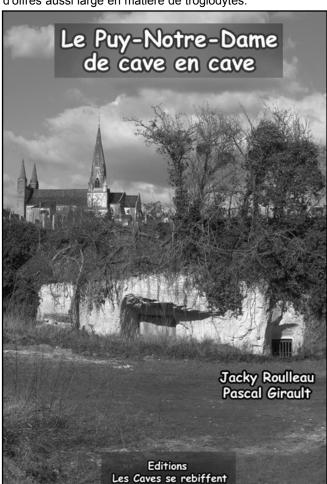
N°9 la forêt wallonne.

Wallonia Nova tire à 3 000 exemplaires.

Parutions disponibles sur demande ou via un abonnement annuel. Abonnement 1 an (4 N°): 21,00€. Prix pour un seul numéro: 7,00€ à verser au N° compte 001-4153034-55. Contact: Edico. rue Tillieux 43, 5100 Jambes. 081/30 28 35 / info@edico.be

LE PUY-NOTRE-DAME, DE CAVE EN CAVE

Témoins de l'histoire de l'Anjou, les troglodytes sont aujourd'hui au cœur de l'identité du territoire. Un certain nombre de passionnés font revivre ce patrimoine insolite au travers des sites, des hébergements, des restaurants, des ateliers d'art et d'artisanat, soit autant de possibilités offertes aux touristes pour découvrir cet univers insolite et original. L'Anjou est d'ailleurs un des seuls départements à proposer une gamme d'offres aussi large en matière de troglodytes.



On pense qu'un peu plus de 100 kms de ces galeries demeurent sous le village de Puy-Notre-Dame. Une poignée de personnes ont décidé de sortir ces zones mystérieuses de l'anonymat...

Aujourd'hui, nous pouvons tous découvrir ce patrimoine souterrain si particulier en commandant ce beau livre riche en images, en histoires et en témoignages souterrains.

Cet ouvrage de 128 pages illustré de 130 photos couleurs est vendu au prix de 20 Euros. Renseignements à La Cave Vivante, du Champignon 1 rue du Château - Sanziers 49260 Le Puy-Notre-Dame tel: 0033-2 41 40 36 47. Email: photopatrimoine@yahoo.fr

STOP? OU ENCORE?

Vous venez de recevoir le N° de septembre 2008 de l'EcoKarst tout frais et tout chaud sorti de presse. Qu'allezvous en faire? Le parcourir, le lire, approfondir certains articles...?

Ou tout simplement le déposer, le passer à un ami ou un collègue, le classer dans votre bibliothèque, voire le jeter dans la corbeille pour le recyclage des papiers ?

Vous tenir informés nous tient à cœur mais seulement si et comme vous le souhaitez.

Alors? ... Stop ou encore?

Merci de nous communiquer votre choix à l'adresse suivante : contact@cwepss.org. En nous signalant en cas de changement nécessaire les éléments suivants:

- Stop, merci
- Encore mais à ma nouvelle adresse
- enfin si dans vos connaissances des gens pourraient être intéressés par notre revue; nous serions ravis de leur en faire parvenir un exemplaire. Envoyez-nous donc pour ces potentiels lecteurs NOM, Prénom - adresse complète.



Siège Social: 26 Clos des Pommiers, 1310 La Hulpe Secrétariat: Avenue Guillaume Gilbert 20, 1050 Bruxelles Tél / Fax : 02/647.54.90 / Email : contact@cwepss.org Publié avec l'aide de la Communauté Française de Belgique.

Renouvellement des cotisations pour 2008

La cotisation à la CWEPSS comprenant l'abonnement à l'Ecokarst (4 numéros par an) est la suivante:

- 10 Euros par membre adhérent (16 Euros à l'étranger).
- 15 Euros pour devenir membre effectif (si vous souhaitez participer à nos activités de manière plus directe et avoir le droit de vote à l'assemblée générale de l'association).

Montants à verser au compte N° 001-1518590-34 de la CWEPSS.

Dons exonérés d'impôts

Les dons nous permettent de poursuivre les actions d'information, de sensibilisation et de protection que nous menons. Soutenez-nous. Tout don d'au moins 30 euros par an (cela peut aussi être un minimum 3€ par mois) effectué sur le compte 001-5356705-53 de la CPSS avec la mention "don exonéré d'impôts" est fiscalement déductible. Une attestation sera fournie aux sympathiques donateurs en fin d'exercice. Merci déjà pour votre soutien.

